



Comité Technique des DDI du 14 juin 2018 APnée 2022 ?

Monsieur le Président,

Nous voici réunis aujourd'hui à l'occasion d'un CT des DDI placé dans une ambiance quelque peu sur-réaliste, un peu comme s'il avait été convoqué sur une plage en pleine alerte Tsunami.

Ainsi, alors que le gouvernement a déjà mis sur la table son projet néfaste pour la Fonction Publique, via une pseudo concertation qui ne trompe personne, **restent à venir les annonces relatives aux volets « missions » et « services » de Démolition Publique 2022.** En la matière, le gouvernement aura-t-il le même courage que son prédécesseur qui avait eu l' « élégance » de proclamer la Réforme Territoriale via un communiqué de presse le 31 juillet 2015 ? Celui qui accoucha notamment des fameuses DRDJSCS...

Nous entendrons aujourd'hui ce que vous aurez à nous dire à ce sujet, peut-être simplement que vous n'en savez rien, comme tout haut fonctionnaire ces dernières semaines. Il faut dire que même le cabinet du Premier ministre a du mal à confirmer à l'écrit les engagements oraux qu'il a pu prendre vis à vis de FO concernant la non-privatisation de l'examen du permis de conduire ! Autant dire que nous sommes **sans illusion sur ce qui pourra ressortir des arbitrages issus d'une démarche dont l'objectif est de réduire la dépense publique de 60 Mds d'euros et de supprimer 50 000 postes de fonctionnaires d'État (soit 8 fois chaque année plus qu'en 2018 !).**

Et les bruits commencent à courir auprès des agents ! Concernant les SEA en DDT(M), bien que l'on soit toujours en attente du rapport du CAP 2022 et des décisions AP 2022 (sans cesse reportées), **l'hypothèse du transfert des missions et des personnels des SEA (1600 agents) vers l'ASP se fait de plus en plus pressante** ce qui nous inquiète fortement à FO et notamment à FO Agriculture, tellement les conséquences seraient lourdes et multiples.

Sans préjuger de la réaction et de l'attitude des collègues concernés, une telle opération, si elle se confirme doit nous interroger urgentement :

- **En quoi cette réforme améliorera-t-elle le service public au monde agricole ?**
- **En quoi la situation des agents** (position administrative, conditions de travail, déroulement de carrière, rémunération, etc) **s'en trouvera améliorée ?**

L'administration doit, préalablement à la décision d'un tel transfert, saisir les organisations syndicales et nous démontrer le bien fondé de cette réforme.

Nous ne sommes pas dupes, la motivation essentielle du gouvernement au travers d'AP 2022, c'est de faire des milliards d'euros d'économie sur le dos du service public, sur le dos des agents publics

On peut donc raisonnablement redouter le pire !

La question est donc bien de savoir **ce qu'il pourra bien rester des DDI en respectant cette équation, au-delà des luttes de pouvoirs les plaçant dans le viseur de**

prédateurs « modularisateurs », mutualisateurs et destructeurs de compétences liées aux différents ministères.

La lecture du rapport inter-inspection sur les DDI dans sa livrée 2017 est d'ailleurs assez « savoureuse » dans ce contexte, quand celui-ci invite à se préoccuper urgentement des besoins de recrutements pour faire face aux effets de pyramide des âges, FO y souscrit pleinement dès lors que ce sera sous statut, mais reste à définir pour quoi faire ! Savoureuse aussi quand **ce même rapport apporte de l'eau au moulin du gouvernement pour casser la gestion globale des fonctionnaires et justifier une déconcentration totale**, le tout sur un périmètre qui ne concernera bientôt plus que 20 000 agents de l'Etat. FO s'y oppose totalement bien entendu !

Car oui, monsieur le Président, **défense des effectifs, maintien du lien avec les ministères, opposition à toute suppression ou externalisation/privatisation de mission, opposition à laisser mettre en place la dernière génération de fonctionnaires de ce pays, tels sont les combats auxquels FO est attachée !**

Le reste, chartes, plans de prévention, démarches « participatives » ne sont que des paravents pour détourner l'attention des vrais sujets !

Dans ce très lourd contexte pour le service public républicain et les fonctionnaires, **les agents sont par ailleurs appelés à renouveler les instances représentatives le 6 décembre 2018**. Le qualificatif « représentatif » est d'ailleurs bien adapté pour ce qui concerne les DDI avec un taux de participation de 80 % en 2014. Ce qui pourrait inviter d'aucuns à une certaine modestie et à une écoute plus attentive des représentants du personnel dont la légitimité ne saurait faire de doute !

A l'entame de ce processus électoral, **nous tenons à remercier l'ensemble de nos représentants dans les CT et CHSCT de toutes les DDI, devant lutter quotidiennement contre les entraves implicites ou explicites mises en œuvre par l'administration à l'exercice du droit syndical**. Avec ces derniers mois de nouvelles pièces exposées dans le musée des horreurs de la « qualité du dialogue social » en DDI :

- refus de formation syndicale demandée 1 mois et demi en amont au motif de nécessité de service
- refus de participation de membres d'instances locales sur le même motif suite à changement de dates décidées par la direction
- exclusion par l'administration de secrétaire de CHSCT de groupe de travail sur le document unique d'évaluation des risques professionnels
- invitation des agents via compte-rendu de CODIR à s'opposer à FO
- pression implicite voire explicite pour que l'encadrement intermédiaire ne s'inscrive pas comme candidat dans les listes locales

Ceci venant enrichir une collection malheureusement déjà bien riche !

Plutôt que de chercher à affaiblir les instances, comme veut le faire le gouvernement, FO appelle au contraire **au rétablissement des moyens nécessaires à l'exercice des mandats syndicaux et au bon fonctionnement des instances représentatives**, à tous les niveaux. Ces instances ne doivent pas être des chambres d'enregistrement. FO revendique en conséquence que des consignes soient données aux directeurs **pour prendre réellement en compte l'activité syndicale des représentants du personnel au travers du dialogue social dans la définition des objectifs leur étant fixés à titre professionnel, et leur rappeler l'importance du dialogue social local, et le respect des textes en matière de droits et moyens syndicaux**.

Enfin, parce qu'en attendant la vie continue dans les services, FO a demandé l'inscription des points suivants au-delà des points initialement inscrits à l'ordre du jour du présent CT :

- Etat de la concertation locale en lien avec **la phase 2 du décroisement « sécurité routière »**, histoire d'aller jusqu'au bout du suivi de ce chantier bêtisier
- Mise en place (ou pas?) **d'une astreinte de sécurité liée au rôle de référent départemental inondation**, sujet d'actualité s'il en est !

Je vous remercie.

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fneclf@fo-fneclf.fr

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris